

COMMUNE DE FLAVIAC - ARDECHE -

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 16 janvier 2017 à 18 heures

Le 16 janvier deux mil dix-sept à 18 heures,

Le conseil Municipal de la commune de FLAVIAC dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gérard Béal, Maire, en session ordinaire.

Convocation : 12/01/17

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Nombre de votants : 14

Présents : AUDINOS Maryvonne, BÉAL Gérard, CHAMP Luc, CONSTANT Michel, HILAIRE Valérie, MALEGUE Claude, MARCHOIS Fabrice, MARTIN Aline, PERRET Didier, QUATREMER Gilles, RUBINI Morgane, STABLO Marielle, VICENTE Georges.

Absent(e)s : RICHARD Evelyne, TONKENS Gerben,

Pouvoir(s) : RICHARD Evelyne à MARCHOIS Fabrice

Secrétaire de Séance : AUDINOS Maryvonne

Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal :

Après délibération le compte-rendu est approuvé par 13 voix POUR et 2 abstentions (Evelyne RICHARD et Fabrice MARCHOIS).

Décision modificative n°1 : M. le Maire expose qu'une maison qui n'était plus vacante a été taxée à tort et qu'il convient de procéder à la régularisation correspondante. Le conseil accepte à l'unanimité la régularisation.

Arrivée de Mme Marielle STABLO.

Création de 2 emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe : M. le Maire cède la parole à M. Michel CONSTANT. Il expose que, pour assurer le bon fonctionnement des services techniques, il convient de créer 2 postes d'adjoint territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 18 mars 2017. Après délibération, l'assemblée décide à l'unanimité de créer ces 2 postes.

Nouveau dispositif de rémunération indemnitaire – RIFSEEP : M. le Maire cède la parole à Mme AUDINOS qui expose les modalités de mise en œuvre de la réforme et demande à l'assemblée de s'exprimer quant aux critères de mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP). Il ressort des débats que les conditions d'attribution actuelles seront transposées au nouveau dispositif.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : M. le Maire rappelle les objectifs du Plan Communal de Sauvegarde et attire l'attention de l'assemblée sur la nécessité de sa mise à jour. Il est décidé de réunir le 30 janvier les personnes de la réserve de sécurité et les membres du conseil municipal afin d'appréhender les procédures et organiser un exercice.

Divers : Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande d'emplacement d'un camion pizza. Après discussion, la demande est refusée aux motifs qu'un restaurant / pizzeria existe sur la commune et qu'une autorisation de stationner existe déjà.

La séance est levée à 19h30

Gérard Béal,
Maire de Flaviac



Maryvonne AUDINOS,
Secrétaire